



MAIRIE



30/2022

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M. D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- - M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

**Absent :** M.S. GILBERT donne procuration à M. Jean WATIER

**Membres en exercice : 19          Présents : 18          Procuration : 1**

### **OBJET : Renouvellement bail d'occupation de terrain à la société LBS (Ganadéria LABAT)**

M. le Maire indique que le bail consenti à la SARL L.B.S. (Ganadéria LABAT) d'occupation du terrain communal situé à l'angle sud-ouest du complexe sportif de LIT ET MIXE, pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, est arrivé à échéance.

Il est proposé de proroger ce bail pour une nouvelle période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. Le prix du loyer annuel est fixé à 5.000,00 €.

Sur proposition de M. le Maire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

-De proroger le bail consenti à la SARL L.B.S. (Ganadéria LABAT) pour une nouvelle période de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant annuel de 5.000,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire. Gérard NAPIAS**

